

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

/KCB
Objet

ANNULATION DE LA DCM DU
23 NOVEMBRE 1983 CONCER-
NANT L'EXONERATION DE LA
TAXE SUR LES SPECTACLES
EN FAVEUR DU ROC MOTO

84-003

DATE DE CONVOCATION

16 JANVIER 1984

DATE D'AFFICHAGE

16 JANVIER 1984

Nombre de conseillers
en exercice 33
Nombre de présents 30
Nombre de votants 30

POUR : 30

CONTRE :

ABSTENTION :

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
MUNICIPALES DE
ROYAN

- 9. FEV. 1984

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982
à 18 heures

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre
le Vingt Sept Janvier

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. De LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET - MOST -
LE GUEUT - BUSSEREAU - POUMAILLOUX - DAUZIDOU - BENOIT Adjoint
MM. BERTHOME - REVOLAT - MARCONI - Mme GAUDIN - M. PAPEAU -
Mme JEAN - MM. ROUDOT - COUNIL - GAVEN - Mme LAFAYE - GEOFFROY -
LAPERCHE - THOMAS - CANDAU - Mmes DE GAYE - BUCHET - EPAGNEAU -
FONTAN - MM. BARBAT - MONNARD

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Absents : MM.e RAILLAT - M. LACOTTE
EXCUSEE : Mme DEVIGNE

M BUSSEREAU

a été élu Secrétaire,

Par lettre du 12 décembre 1983, M. Le SOUS-PREFET nous
a fait connaître que la délibération prise par le Conseil Municipal
du 23 Novembre 1983 exonérant de la taxe sur les spectacles le club
ROC MOTO, pour sa manifestation du 21 AOUT 1983, n'était pas vala-
ble, car la décision prise par l'Assemblée Municipale était posté-
rieure à la date de la manifestation concernée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VU sa délibération du 23 novembre 1983,
- VU les observations formulées par le Sous-Préfet en date du
12 Décembre 1983,

DECIDE :

- d'annuler sa délibération du 23 novembre 1983 qui avait exonéré
de la taxe sur les spectacles le club ROC MOTO, pour sa manifes-
tation de Moto-Cross du 21 AOUT 1983.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Premier-Adjoint,

